

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 4 mars 2020 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum:

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Dominique Mondor
Mannix Marion

M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2020

**2020-0304-
079**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2020, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 29 février 2020

**2020-0304-
080**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 29 février 2020, soit:

62 chèques émis:	143 573,98 \$
<u>129 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>838 002,12</u>
191 paiements	981 576,10 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2020-0304-
081**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement dudit compte, totalisant la somme de 47 151,80 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 313-83-2020, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'encadrer la localisation et les conditions d'implantation de conteneur servant à la collecte de matières résiduelles et de modifier l'article 79 concernant les dates d'installation des abris d'auto temporaires

2020-0304-082

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt et de la présentation du projet de règlement numéro 313-83-2020 conformément au Code municipal.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Résumé du projet de règlement numéro 313-83-2020

Le projet de règlement déposé par M. Jean-Albert Lafontaine, conseiller, est présenté en soulignant sa portée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique que le présent règlement a pour objet d'encadrer la localisation et les conditions d'implantation de conteneur servant à la collecte de matières résiduelles.

Le présent règlement énonce les dispositions spécifiques à l'implantation d'un conteneur hors-sol, semi-enfoui et aux conteneurs municipaux.

De plus, l'article 79 du règlement de zonage 313-1992 est modifié pour préciser les dates d'installation des abris d'auto temporaires.

Chaque membre du Conseil municipal en a obtenu copie papier ou électronique.

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Albert Lafontaine, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'encadrer la localisation et les conditions d'implantation de conteneur servant à la collecte de matières résiduelles et de modifier l'article 79 concernant les dates d'installation des abris d'auto temporaires.

Adoption du premier projet de règlement numéro 313-83-2020, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'encadrer la localisation et les conditions d'implantation de conteneur servant à la collecte de matières résiduelles et de modifier l'article 79 concernant les dates d'installation des abris d'auto temporaires

2020-0304-083

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 313-83-2020, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue:

- d'encadrer la localisation et les conditions d'implantation de conteneur servant à la collecte de matières résiduelles;
- de modifier l'article 79 concernant les dates d'installation des abris d'auto temporaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation - Projet de règlement 313-83-2020

2020-0304-084

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal tienne une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement numéro 313-83-2020, le 1^{er} avril 2020 à 19 heures à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-14-2020 Re: Embauche de personnel - Semaine de relâche 2020

2020-0304-085

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise et entérine l'embauche des personnes ci-après comme personnel d'animation de la Semaine de relâche 2020, selon le taux horaire et la disponibilité des candidates et candidats:

Coordination:

- . Joanie Lasalle 15,50 \$ / h
- . Léa-Kim Roy 15,50 \$ / h

Animation:

- . Noémie Bérard 14,25 \$ / h
- . Émile Gingras 13,75 \$ / h
- . Rebecca Malo 13,50 \$ / h
- . Gabriel Jacques 13,50 \$ / h
- . Samuel Bouchard-Beaudoin 13,50 \$ / h
- . Bruno Fréchette 13,00 \$ / h
- . Julianne Lefebvre 13,00 \$ / h
- . Joëlle Payette 13,00 \$ / h

Accompagnement:

- . Alexandra Laurier 13,50 \$ / h
- . Audrey Laurier 13,50 \$ / h
- . Laurie Malo 13,50 \$ / h

- 2- Qu'il soit entendu à la présente résolution que l'embauche du nombre d'animateurs est conditionnelle au nombre d'inscriptions d'enfants à la Semaine de relâche 2020;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-15-2020 Re: Embauche d'une coordonnatrice - Camp de jour estival 2020

2020-0304-086

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-15-2020 concernant le poste de coordonnatrice pour le camp de jour 2020;
- 2- Que le Conseil municipal retienne la candidature de M^{me} Joanie Lasalle à titre de coordonnatrice du camp de jour 2020, au taux horaire prévu pour ce poste selon l'échelle salariale du camp de jour en vigueur, pour un maximum de 620 heures;
- 3- Que M^{me} Lasalle débute ses fonctions le plus rapidement possible afin de planifier la formation des animateurs ainsi que la programmation à venir;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Joanie Lasalle et remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-16-2020 Re: Projet - Cabanon pour camp de jour - parc Amyot

2020-0304-087

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-16-2020 et autorise l'acquisition d'un cabanon de 10' X 16', subdivisé en 8 cabines pour les besoins des enfants du camp de jour, auprès de Cabanons G. Chartier inc., au coût de 6 450 \$ plus les taxes applicables,
- 2- Qu'à ces frais, s'ajoutent les coûts reliés à la peinture, les rideaux et pôles ainsi que les lumières à batteries et l'affichage de la façade du cabanon pour un budget maximal prévu de 10 000 \$;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-10-2020 Re: Appel d'offres pour la réfection et le réaménagement d'un immeuble existant pour la bibliothèque municipale de Saint-Paul

2020-0304-088

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour la réfection et le réaménagement du 790, boulevard de l'Industrie afin d'y accueillir les services de la bibliothèque de Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres public via le système d'appel d'offres électronique (Se@o) et le journal local concernant les travaux de réfection et le réaménagement d'un immeuble existant pour la bibliothèque municipale de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-11-2020 Re: Acquisition d'un système de téléphonie IP

2020-0304-089

Considérant la proposition d'acquisition et d'installation d'un système de téléphonie IP pour la nouvelle Mairie de la firme Interconnexions LD;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un système de téléphonie IP comprenant un contrôleur et des combinés téléphoniques Panasonic pour la nouvelle Mairie auprès de la compagnie Interconnexions LD;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à la somme de 9 970,88 \$ plus les taxes applicables;
- 4- Que la somme de 9 970,88 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 5- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la compagnie Interconnexions LD et remise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Promesse d'achat des Habitations Entourages inc., 503, rue De Pons, L'Assomption, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 828 196 (918,2 mètres carrés), 5 828 197 (969,6 mètres carrés), 5 828 198 (857,9 mètres carrés) et 5 828 199 (847,2 mètres carrés) - Les Berges de l'Île Vessot

2020-0304-090

Considérant la promesse d'achat des Habitations Entourages inc., représentée aux fins des présentes par M^{me} Marie-Philippe Maltais, ayant sa principale place d'affaires au 503, rue De Pons, L'Assomption, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 828 196, 5 828 197, 5 828 198 et 5 828 199 du cadastre du Québec;

Considérant que le Conseil municipal accepte le contenu et les conditions énoncées à ladite promesse d'achat;

Considérant que ces immeubles avaient été cédés à la Municipalité à des fins de parcs et espaces verts dans le cadre du permis de lotissement portant le numéro 2016-10007;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la promesse d'achat des Habitations Entourages inc., représentée aux fins des présentes par M^{me} Marie-Philippe Maltais, ayant sa principale place d'affaires au 503, rue De Pons, L'Assomption, concernant les immeubles connus et portant les numéros 5 828 196 (918,2 mètres carrés), 5 828 197 (969,6 mètres carrés), 5 828 198 (857,9 mètres carrés) et 5 828 199 (847,2 mètres carrés) du cadastre du Québec, au montant de 367 400 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal prenne acte que les services administratifs procéderont à l'encaissement du dépôt de 50 000 \$ accompagnant ladite offre d'achat;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer l'acceptation de ladite promesse d'achat et les autres documents inhérents au transfert de propriété de l'immeuble vendu, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que les revenus provenant de la vente de ces immeubles soient comptabilisés au "Fonds de parcs et terrains de jeux";
- 6- Que les documents pertinents à la préparation de l'acte translatif de propriété soient transmis au notaire instrumentant dans ce dossier;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Marie-Philippe Maltais des Habitations Entourages inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Isabelle Mireault, ingénieure, M. Ing., directrice infrastructures urbaines de la firme Les Services Exp Re: Travaux de mise aux normes des postes de pompage Royale et de l'Industrie et de la chambre de compteur Curé-Valois - Décompte n° 4 - Dossier PAUM-00226626

2020-0304-091

Considérant la recommandation de paiement #4 relative aux travaux de mise aux normes des postes de pompage Royale et de l'Industrie et de la chambre de compteur Curé-Valois;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 157 900,63 \$ plus les taxes applicables à Deric construction inc.;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit payée par la TECQ si jugée admissibles et, à défaut, par la compensation «égouts» pour ceux relatifs aux stations de pompage Royale et de l'Industrie, et par la compensation «eau» pour ceux relatifs à la chambre de compteur du débitmètre Curé-Valois;

- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001219;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Isabelle Mireault, ingénieure, M. Ing., directrice infrastructures urbaines de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Courriel de M^{me} Manon St-Germain, secrétaire, direction générale de la Ville de Joliette Re: Approbation des règlements numéros:

- **12-2019 (afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de mise à niveau des stations de pompage Base-de-Roc et Vieux-Moulin et prévoyant à cette fin un emprunt de 575 000 \$) et**
- **13-2019 (règlement décrétant l'exécution de travaux de vidange des boues aux étangs aérés et prévoyant à un emprunt de 4 568 750 \$) adoptés par la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette**

2020-0304-092

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal approuve le règlement numéro 12-2019 de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette, "Afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires et préalables dans le cadre du projet de mise à niveau des stations de pompage Base-de-Roc et Vieux-Moulin et prévoyant à cette fin un emprunt de 575 000 \$";
- 2- Que le Conseil municipal approuve également le règlement numéro 13-2019 de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette "Règlement décrétant l'exécution de travaux de vidange des boues aux étangs aérés et prévoyant à un emprunt de 4 568 750 \$";
- 3- Qu'il soit entendu à l'article 5 des deux règlements susmentionnés que la répartition sera effectuée suivant le mode de répartition prévu à l'entente intermunicipale actuellement en vigueur;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Carol Henri, secrétaire-trésorier de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Kankolongo Kambaji, conseillère en gestion de la Société d'habitation du Québec Re: Budget révisé 2020

2020-0304-093

Considérant que le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul a été révisé et que la participation municipale totale s'élève à 8 466 \$;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le budget révisé 2020 de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous, présentant une participation municipale de 8 466 \$;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Mélanie Gallant, directrice de l'Office d'habitation Au coeur de chez nous.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Julie Desharnais et M. Diego Mena de la Société canadienne du cancer - Québec Re: Demande d'appui pour décréter le mois d'avril, mois de la jonquille

2020-0304-094

Considérant que chaque année, plus de 50 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important, qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil Municipal décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- 3- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Érika Roy, adjointe, intérêt public de la Société canadienne du cancer à l'adresse courriel suivante: erika.roy@quebec.cancer.ca

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Isabelle Mireault, ingénieure, M. Ing., directrice infrastructures de la firme Les Services exp inc. Re: Offre de service - Mise à jour du plan d'intervention

2020-0304-095

Considérant que le Conseil municipal croit opportun d'ajouter les informations issues de projets réalisés antérieurement dans le but de mettre à jour le plan d'intervention réalisés en 2015 par la firme Les Services Exp inc.;

Considérant que le plan d'intervention est un outil pour la Municipalité afin d'établir une démarche systématique permettant de cibler les priorités d'intervention à effectuer sur les infrastructures et ainsi optimiser les investissements;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal retienne les services de la firme Les Services exp inc. pour la réalisation d'un mandat consistant à la mise à jour du plan d'intervention réalisé en 2015;
- 3- Que ces services soient retenus suivant l'offre de services datée du 24 février 2020 sur une base de taux horaire distinct pour chacun des membres de l'équipe mis à contribution pour ce mandat et suivant un maximum budgétaire de 5 000 \$ plus les taxes applicables;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Isabelle Mireault, ingénieure, M. Ing., directrice infrastructures de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Christian Lépine:

M. Lépine demeurant au 803, rue Angers, Saint-Paul, s'interroge sur la durée de financement des infrastructures de sa rue.

N'ayant pas l'information puisqu'elle diffère d'un règlement à l'autre, M. Lépine sera informé dans les prochains jours par téléphone.

M. Christian Lépine:

M. Lépine demande également ce qu'il adviendra de la mairie actuelle, une fois que le personnel sera relocalisé dans le nouvel immeuble.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Lépine que son souhait demeure d'implanter un groupe de médecine familiale (GMF), soit une clinique médicale pour un service additionnel à la population.

Fin de la séance ordinaire du 4 mars 2020 à 19 h 45.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^c Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2020.

Certificats de crédits disponibles:

Résolutions

Certificat

2020-0304-087

2020-000283

2020-000284

2020-0304-088

2020-000285

2020-000286

2020-0304-095

2020-000287

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint